



## ANNEXE I – Procédure pour les parents ENSEIGNEMENT À LA MAISON

- 1- Consulter le site du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) afin d'avoir les informations à jour :

<http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/aide-et-soutien/enseignement-a-la-maison/>

Pour information sur le décret de l'enseignement à la maison :

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/l-13.3,%20r.%206.01/>

- 2- Envoyer le formulaire d'avis au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) ainsi qu'au Centre de services scolaire de la Baie-James au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année ou au plus tard 10 jours suivant la date de cessation de fréquentation scolaire.

Un espace sécurisé doit être créé à l'adresse suivante :

<https://formulaires.education.gouv.qc.ca/em/app/esem:accueil-utilisateurs/fr/a/login/>

- 3- Envoyer le projet d'apprentissage au MEES au plus tard le 30 septembre de chaque année ou au plus tard 30 jours suivant la date de cessation de fréquentation scolaire.

Ce document indique notamment les éléments suivants :

- 1- *une description* de l'approche éducative choisie;
  - 2- les programmes d'études visés ainsi qu'une description sommaire des activités choisies relativement à ceux-ci;
  - 3- les autres matières ou disciplines qui seront enseignées ainsi qu'une description sommaire des activités choisies à cette fin;
  - 4- les autres connaissances et compétences dont l'acquisition est visée ainsi qu'une description sommaire des activités choisies à cette fin;
  - 5- les ressources éducatives qui seront utilisées;
  - 6- un plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage;
  - 7- les nom et coordonnées de toute organisation qui contribuera aux apprentissages de l'enfant ainsi qu'une description de la teneur de sa contribution;
  - 8- les modalités d'évaluation de la progression de l'enfant qui seront appliquées;
  - 9- le dernier niveau des services éducatifs que l'enfant a reçus d'un établissement d'enseignement.
- 4- Les parents qui désirent obtenir des services du Centre de services scolaire de la Baie-James devront remplir le ou les formulaires suivants selon le soutien demandé pour leur enfant :

- a) Formulaire A - Prêt de manuels didactiques ou de matériel didactique
- b) Formulaire B - Prêt de locaux
- c) Formulaire C - Demande de services complémentaires
- d) Formulaire D - Demande de passation des épreuves
- e) Formulaire E - Évaluation de la progression de l'enfant
- f) Formulaire F - Consultation de manuels didactiques

Vous trouverez les formulaires pour l'enseignement à la maison sur le site Web du Centre de services scolaire de la Baie-James à l'adresse suivante : <https://csbj.qc.ca/>.

Des précisions sont apportées dans le document *Normes et modalités* mis à la disposition des parents.

Les parents doivent fournir le projet d'apprentissage de l'enfant lorsqu'une demande d'accès aux manuels scolaires, au matériel didactique, aux services complémentaires est effectuée ou lorsqu'une demande d'évaluation en vue de l'obtention d'unités requises pour la délivrance d'un diplôme reconnu par le ministre est réalisée. Ce dernier devra être transmis en même temps que le formulaire à la direction du service de l'enseignement à l'adresse courriel suivante : [Tremblay.Bianca@csbaiejames.qc.ca](mailto:Tremblay.Bianca@csbaiejames.qc.ca).